

inscription rappelant la prise de Jeanne d'Arc.

M. de Bonnault lit, au nom de M. l'abbé Morel, une notice sur la division de la ville de Compiègne en trois paroisses en 1199. L'auteur rappelle qu'il y a sept cents ans la ville de Compiègne ne formait qu'une seule paroisse, celle de Saint-Germain, lorsque l'évêque de Soissons, Nivelon de Chérisy, voulut créer deux nouvelles églises. L'abbé de Saint-Corneille s'éleva contre cette prétention en invoquant la donation de l'église Saint-Germain, faite à son monastère par Charles le Simple en 917. L'évêque faisait valoir sa juridiction épiscopale, l'abbé ses droits de propriétaire. En présence de ce conflit, les deux parties s'adressèrent au pape. Celui-ci chargea l'évêque de Paris et l'abbé de Saint-Denis de procéder à une enquête, à la suite de laquelle intervint une transaction de bon cœur, dont voici les principales dispositions : La paroisse de Saint-Germain sera divisée en trois paroisses ; l'évêque de Soissons, à qui appartient le soin des âmes, possédera dans les trois églises autant de juridiction qu'il en avait dans l'église de Saint-Germain. L'abbé de Saint-Corneille, dont le droit de patronage est incontestable, exercera ce droit sur les trois églises aussi complet qu'il en usait sur l'église de Saint-Germain. D'autres dispositions sont relatives aux sépultures et aux autres églises non paroissiales et chapelles.

M. l'abbé Gallois signale une découverte numismatique récemment faite à Vandélicourt, dans un chemin proche de la cour de la ferme de M. Jules Bouchoir. Un de ses enfants remarqua une burette en grès d'environ 10 centimètres de hauteur, que des poules venaient de découvrir en grattant et fut surpris d'y entendre un cliquetis de médailles. Son frère aîné la brisa et y trouva 48 pièces de monnaie en argent, dont quarante-six, au type

dit des florettes, portent le nom de *Carolus francorum rex* et doivent être attribuées à Charles VI ; les deux dernières sont au nom et aux armes du duc de Bourgogne Jean-Sans-Peur. Ces pièces, qui datent du commencement du xv^e siècle et sont dans un excellent état de conservation, ont dû être enfouies en cet endroit peu de temps après leur émission, au moment où la guerre de Cent-Ans désolait nos contrées. Est-ce la fortune d'un habitant du pays, la solde d'un soldat, rien ne pourra jamais nous renseigner à ce sujet.

M. de Marsy analyse la publication récente des extraits des mémoires du duc de Croy-Solre, faite par le vicomte de Grouchy et signale les passages qui sont relatifs aux séjours du duc à Compiègne sous Louis XV. M. de Bonnault signale les articles publiés en ce moment dans la *Revue des Deux-Mondes*, par le comte d'Haussonville sur le duc de Bourgogne et les détails qu'il donne sur le camp de Compiègne en 1698.

A la suite de la séance, les membres de la Société se rendent au musée où sous la conduite de M. Blu, ils achèvent d'étudier les collections d'antiquités et les tableaux exposés dans les galeries sises au fond de la cour et qu'un nouveau classement permet de mieux apprécier.

Nous nous faisons l'interprète de tous en remerciant notre confrère M. Blu, des explications qu'il a bien voulu nous donner avec autant de complaisance que d'érudition.

L'ordre du jour de la prochaine séance comprendra : Compte rendu du Congrès des Sociétés savantes à Toulouse. — Suite des travaux de MM. Bazin et l'abbé Vattier. — Aperçu de documents donnés à la Société par M. H. Meyer, etc.

Pour extrait :

Le Secrétaire, MARSY.
